

## NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité réalise une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### **BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

- Section d'investissement :	2 323 445€
- Section de fonctionnement :	<u>10 061 748 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>12 385 193 €</b>

### **I – L'INVESTISSEMENT**

#### **A – LES DÉPENSES**

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 550 000 €.

Cette année encore, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour réaliser ses investissements.

La municipalité prévoit 695 351 € d'investissements nouveaux, et 27 500€ de travaux en régie, auxquels s'ajoutent les reports 2021 d'un montant de 428 155 €.

Comme l'an dernier, une somme de 65 328 € est inscrite pour le remboursement en 4 annuités d'un indu de taxe d'aménagement.

Il faudra aussi noter cette année une somme de 7 690 € inscrite en « dépense » concernant une subvention d'une année antérieure qu'il convient de remettre dans un autre compte. Il y aura donc une dépense et une recette équivalente en face.

Enfin, le report de la section d'investissement à fin 2021 se monte à 549 421 €.

#### **B – LES RECETTES**

Les ressources propres de la ville s'élèvent à 1 336 280 €.

Les subventions et dotations sont estimées à 286 487 €, auxquelles s'ajoutent 371 297 € de reports 2021 (recettes certaines non encaissées).

Des opérations d'ordre (amortissements et étalements de pénalités de renégociation de dettes) seront comptabilisées à hauteur de 329 381 €.

### **II – LE FONCTIONNEMENT**

#### **A – LES DÉPENSES**

Les charges à caractère général sont en légère augmentation (1.22% par rapport à N-1).

La charge relative à la masse salariale enregistre cette année une hausse de 6.27%.

Cela résulte de l'effet « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité), d'un recrutement à la Police Municipale, du poste CISPD en année pleine, de 4 tours d'élections à rémunérer, de l'augmentation de la part patronale sur les chèques déjeuners, de la révision des grilles indiciaires de catégorie C, et du versement de la « prime inflation ».

La commune ayant renégocié son emprunt structuré en 2020, il en résulte une charge financière moindre pour l'exercice 2022 avec une prévision budgétaire en baisse de 6.33%.

La subvention versée au CCAS baisse cette année de 10 000 € du fait de besoins moindres.

Les charges exceptionnelles sont en baisse de 56.8% (notamment pour une pénalité sur charges sociales, et les remboursements liés à la covid sur les spectacles, inscriptions ...).

Les provisions retrouvent un niveau « normal » à 4 000 €, en prévision d'impayés notamment.

Enfin, les opérations d'ordre (amortissements et étalements de pénalités de renégociation de dettes) seront comptabilisées à hauteur de 329 381 €, le virement au profit de la section d'investissement est de 730 000 €.

## **B – LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 1%.

Les produits des services « jeunesse » retrouvent un rythme d'avant la pandémie.

La commune a aussi budgété 9 000 € d'aide pour 3 apprentis.

La commune a augmenté ses taux de fiscalité locale en 2022 de 0.50%.

Les remboursements sur dépenses de personnel en arrêt maladie, et de charges sociales sont estimées à 96 700 €.

L'emprunt structuré ayant été renégocié, nous pouvons bénéficier d'une aide de l'Etat qui se traduit par une recette cette année de 48 331 €, et d'une reprise sur provision de 29 084 €.

Des produits exceptionnels sont prévus comme chaque année, en prévision de remboursements de sinistres ou d'avoirs. Une somme de 20 000 € est inscrite au budget.

A noter également, 27 500 € de recettes sont budgétées pour les travaux en régie, réalisés par nos agents communaux, afin de neutraliser la charge en section de fonctionnement (pièces et main d'œuvre).

Enfin, le report de résultat cumulé se monte à 1 054 655 €.